

DELIBERATION N° 02 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Rapporteur : M. LAMY

Le Budget Primitif 2017 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal par sa délibération n°1 du 3 avril 2017. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2016, et les résultats de l'année 2016.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

Ainsi, la lecture du Budget Supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	52 320,00 €	37 300,00 €
Ordres	8 980,00 €	24 000,00 €
Total fonctionnement	61 300,00 €	61 300,00 €
Investissement		
Réelles	3 536 165,63 €	620 810,86 €
Reports crédits 2016	227 672,34 €	163 257,00 €
Ordres	24 000,00 €	8 980,00 €
Reprise des résultats 2016	0,00 €	2 940 790,01 €
Total investissement	3 787 837,87 €	3 787 837,87 €
Budget Total		
Total global réel	3 588 484,63 €	658 110,86 €
Total global des reports de crédits 2016	227 672,84 €	163 257,00 €
Total global ordres	32 980,00 €	32 980,00 €
Total global reprise des résultats 2016	0,00 €	2 940 780,01 €
Total global	3 849 137,87 €	3 849 137,87 €

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 111 750,00 €	6 111 750,00 €
Investissement	5 797 587,87 €	5 797 587,87 €
Total global	11 903 337,87 €	11 903 337,87 €

Pour information, l'affectation des résultats 2016 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal par sa délibération n°5 du 26 juin 2016.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, a rendu un avis favorable le 14 septembre 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Les 250 000 € budgétés pour la construction du bâtiment culturel et sportif vont permettre de payer les dépenses qui interviendront avant le vote du budget primitif 2018. On a essayé de calibrer au plus juste. Nous espérons que les travaux débiteront début 2018. Le jury du concours d'architecture se réunira le 3 octobre prochain afin de désigner un lauréat. Ensuite, le permis de construire devra être instruit et cela risque de prendre 2 à 3 mois. La consultation pourra ensuite être lancée. Je rappelle que les trois architectes qui ont concouru percevront une indemnité de 20 000 € chacun, énorme mais règlementaire.

Concernant les dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel, 35 600 € supplémentaires ont été budgétés. Le budget primitif avait bien été réalisé, mais nous avons eu beaucoup d'agents en arrêt maladie qui ont dû être remplacés et nous ne l'avions pas prévu. Les charges de personnel augmentent constamment car l'Etat nous impose des réformes comme l'augmentation du point d'indice, la revalorisation de certains grades, etc.

Les économies faites depuis 3 ans avec le non renouvellement de 4 postes, tout en maintenant le niveau des services, sont donc actuellement consommées. Nous ne sommes pas maître de notre budget, notamment des charges de personnel. Je tenais à le souligner. Nous devons faire des économies, mais l'Etat nous impose toujours des dépenses supplémentaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2017.